



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CONSEIL NATIONAL POUR
LA DEMOCRATIE ET LE DEVELOPPEMENT

20

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/ N° 018 /PRG/CNDD/SGPRG/2009

Portant Nomination d'un Ministre

Le Président de la République

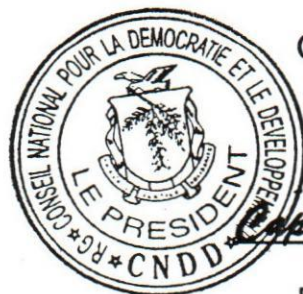
Président du Conseil National pour la Démocratie et le Développement

- ✓ Vu le Communiqué n°001/CNDD/2008 du 23 Décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par les forces armées, Suspension de la Constitution et dissolution du Gouvernement.
- ✓ Vu le Décret D/N°001/PRG/CNDD/SGPRG/09 du 14 Janvier 2009, portant nomination des Membres du Gouvernement.

Décrète

Article 1^{er}/ Madame **Rougui BARRY**, précédemment Secrétaire Générale du Ministère des Transports est nommée Ministre de l'Enseignement pré universitaire, technique, professionnel et de l'Education civique en remplacement de Madame **Aïcha BAH** appelée à d'autres fonctions.

Article 2/. Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.



Conakry, le 20 Janvier 2009

Capitaine Moussa Dadis CAMARA

Président de la République, Chef de l'Etat
Président du Conseil National pour la
Démocratie et le Développement, Commandant
en Chef des Forces Armées.